

■ SCOLARITÉ

Bilan de la veille scolaire 2008

Objectif et organisation pratique

Depuis 2003, l'Association des Paralysés de France (APF) met en place une ligne de téléphone "rentrée scolaire". Depuis 2005, les parents sont les écoutants de cette veille. L'objectif de la veille qui a eu lieu du 21 août au 25 septembre 2008 était de récolter des témoignages de parents et de professionnels, sur les conditions d'accueil et de scolarisation à la rentrée 2008. Récemment, nous avons pu présenter au ministère de l'Éducation nationale le bilan de cette veille.

Trois ans après l'adoption de la « loi handicap » du 11 février 2005 qui prévoit l'inscription de l'enfant en situation de handicap dans l'école la plus proche du domicile – et ce, quel que soit son lieu effectif de scolarisation; alors que le président de la République a pris des engagements forts sur cette question et que le ministre a annoncé 10 000 enfants supplémentaires accueillis pour la rentrée 2008, des craintes ont émergé concernant l'accompagnement réservé aux enfants en situation de handicap.

D'un point de vue pratique, la veille 2008 c'est une ligne téléphonique temporaire dédiée et une adresse mail permanente : scolarite@apf.asso.fr. Pour les appels téléphoniques, huit parents se sont relayés pour effectuer une permanence du lundi au vendredi de 10h à 18h. Chaque appel a été recensé par les parents écoutants au moyen de « fiches écoute ». Celles-ci ont permis de recueillir le motif de l'appel, l'âge de l'enfant concerné, sa situation de handicap, la localisation géographique et les suites à donner au(x) difficulté(s) rencontrée(s).



© S. Le Clézio

Des inquiétudes confirmées

Cette année, 76 témoignages, demandes de soutien ou de renseignements ont été recueillies : 57 provenant d'appels téléphoniques et 19 de mails. Le premier constat est donc, pour la rentrée 2008, celui d'une diminution importante du nombre de parents ayant contacté la veille par rapport à 2007 (260 fiches). Ainsi, après une année particulièrement active, le nombre de contacts est plus proche de ce qui était observé précédemment (90 fiches en 2006). À n'en pas douter, cette situation n'est pas le résultat d'une réduction des difficultés rencontrées par les parents. Elle semble plus liée à une meilleure connaissance des dispositifs et des interlocuteurs, une médiatisation moins importante du dispositif de veille et la mise en place d'un numéro Azur par le ministère de l'Éducation nationale.

En effet, les contacts ont moins concerné des demandes de renseignement (5 versus 23, soit 7 % versus 9 %) que l'année précédente. En outre, seuls deux de ces demandes concernaient la scolarisation en milieu ordinaire et les démarches s'y référant, les autres concernant les IEM ou SESSAD. En réalité, la majorité des contacts (32 sur les 76) ont mis en avant des problèmes d'accompagnement et, plus particulièrement, les auxiliaires de vie scolaires (AVS). Les problèmes concernant les AVS représentent ainsi une proportion plus importante du nombre de contacts que l'année dernière (43 % contre 27 %). Ce qui semble dire que les difficultés ont augmenté.

Tous ces problèmes ont des incidences directes sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Selon les cas, l'école peut refu- ...

... ser l'enfant (s'observe encore) ou imposer un temps partiel; l'enfant peut être « privé » de cantine et/ou de garderie avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le ressenti de l'enfant et la vie familiale. Les autres difficultés rencontrées par les parents d'enfants en situation de handicap sont la maltraitance, l'orientation, le transport, les dysfonctionnements administratifs.

Enseignements

L'analyse des données collectées permet de mettre à jour certains dysfonctionnements concernant la scolarisation des enfants en situation

de handicap à travers les déclarations des parents. Même si l'échantillon est réduit, il permet d'observer les conditions de scolarisation à un temps T autour de la rentrée des classes 2008.

Dans une logique de « pair-émulation », les parents écoutants apportent un soutien aux parents qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches d'accompagnement scolaire et les aiguillent vers des solutions adaptées à leurs besoins. Le principe de mettre des écoutants parents à l'œuvre facilite grandement le dialogue. Ainsi, la qualité de l'écoute faite par les parents écoutants a-t-elle confirmé la demande impérieuse de soutien

et de pair-émulation déjà constatée l'année dernière. Néanmoins, la question la plus prégnante de la rentrée 2008 aura bien été celle concernant l'accompagnement, et plus précisément les auxiliaires de vie scolaire. Si le constat d'une augmentation de la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est unanime¹, il reste encore beaucoup à faire pour que cette augmentation ne soit pas que quantitative, mais aussi qualitative. ■

¹ En 2007-2008, 162100 élèves ont été scolarisés en milieu ordinaire. Il y a donc eu une progression de 7 % depuis l'entrée en vigueur de la loi et de plus de 80 % par rapport à 2002.